

Montpellier, le 5 octobre 2019

**Enseignante agressée à Agde :
l'institution a le devoir de nous protéger !**

Un contexte difficile connu mais négligé par l'institution

Nous avons appris avec consternation la violente agression d'une enseignante de l'école Jules Verne d'Agde par des parents d'élèves cette semaine.

Au-delà du soutien que nous souhaitons apporter à cette enseignante et ses collègues, nous voulons rappeler quelques faits que l'institution s'obstine à ne pas entendre :

- **les enseignant-e-s des écoles d'Agde demandent depuis plusieurs années maintenant leur classement en REP, du fait de conditions de travail très difficiles.** Effectifs réduits, moyens humains supplémentaires, temps de concertation pour l'équipe, reconnaissance financière de la charge administrative et émotionnelle ajoutée par cette tension et ces difficultés : ces aménagements seraient un moyen pour l'institution d'accompagner les enseignant-e-s au plus près des réalités du terrain.
- **Les fichiers RSST (Registre Santé et Sécurité au Travail) et RDGI (Registre Danger Grave et Imminent) doivent obligatoirement être à disposition des enseignant-e-s en salle des maîtres, et chaque collègue victime d'un incident affectant sa santé ou sa sécurité doit pouvoir remplir une fiche.**
Mais que fait l'institution des centaines de fiches qui lui parviennent ? Quelles sont les actions entreprises par le CHSCT (Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail) pour régler ces problèmes ? Dépêcher une équipe de psychologues et le conseiller de prévention sont des réponses nettement insuffisantes pour les agents en souffrance. La profession exige un soutien plus grand de sa hiérarchie.
- **Notre employeur a l'obligation légale d'assurer la protection fonctionnelle de ses agents lorsqu'ils sont agressés (loi n°83-634 portant droits et obligation des fonctionnaires, article 11).** Pourquoi est-ce donc un parcours du combattant d'accéder à ce droit élémentaire ? Pourquoi est-ce à l'enseignant-e victime, déjà fragilisé, de gravir seul cette montagne administrative, alors que la démarche contraire serait tellement mieux perçue et bien plus logique ?

Revendiquer pour le respect de nos droits

Dans un contexte de précarisation du métier, de perte de sens au travail, de faibles salaires, de souffrance liées à l'organisation du travail, de multiplication de gestes désespérés des personnels de l'Éducation Nationale, de retraites misérables à venir, Sud éducation 34 revendique :

- la prise en compte par la DSDEN de la situation critique des écoles d'Agde
- la facilitation des démarches relatives à la protection fonctionnelle
- un service de médecine de prévention étoffé et réactif aux souffrances de plus en plus nombreuses des enseignant-e-s
- un véritable engagement du CHSCT, par des actes concrets pour améliorer les conditions de travail sur le terrain

Et pour tous-tes :

- **Une baisse du temps de travail :**
 - Un temps de service global pour l'ensemble des enseignant-e-s du 2nd degré de 14 h cours/élèves + 3 h de concertation/travail en équipes & 18 heures devant élèves + 6 heures de travail en équipe dans le premier degré
 - 1/9e de minoration de services pour tous les personnels de l'éducation prioritaire
- **Une baisse des effectifs par classe :**
 - 20 élèves maximum par classe, 16 en éducation prioritaire, 12 en SEGPA
- **L'augmentation des salaires :**
 - Une augmentation des salaires pour tendre vers l'égalité salariale
 - Un salaire minimum à 1700 euros nets pour toutes et tous
 - L'alignement du régime indemnitaire et de prime des précaires sur celui des titulaires (par exemple prime REP et REP+ pour les AED et AESH)
- **Pour nos retraites :**
 - retrait du projet de réforme des retraites
 - annulation de toutes les décotes
 - un départ à la retraite à 60 ans sur la base de 75% du meilleur revenu, pour aller vers un départ à 55 ans sans conditions